

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 décembre 2018

---

### COMPTE RENDU

**FINANCES LOCALES / Fixation des tarifs des services municipaux 2019 : DIVERS, RESTAURATION SCOLAIRE, GARDERIE PERISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal, APPROUVE la grille tarifaire des services municipaux 2019 telle que présentée.

**COMMANDE PUBLIQUE / AFFAIRES JURIDIQUE / Programme 036 / BAT salle E. Hamon : projet d'extension**

Le Conseil Municipal APPROUVE le projet d'extension de la salle de sports E. Hamon, ARRETE les modalités de financement suivantes et SOLLICITE des financements.

**COMMANDE PUBLIQUE / AFFAIRES JURIDIQUE / Programme 043 / AIRES DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES : projets de terrain multisports [1.1]**

Le Conseil Municipal APPROUVE le projet, ARRETE les modalités de financement présentées et SOLLICITE des financements

**COMMANDE PUBLIQUE / AFFAIRES JURIDIQUE / Programme 024 / BAT Ecole ELEMENTAIRE J. Faramin : Rénovation énergétique [1.1]**

Le Conseil Municipal APPROUVE le projet, ARRETE les modalités de financement.

**COMMANDE PUBLIQUE / AFFAIRES JURIDIQUE / Fourniture d'électricité : adhésion au groupement d'achat d'énergie [1.1]**

Le conseil Municipal APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération, AUTORISE l'adhésion de la ville au groupement de commandes de fourniture d'énergie, AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**COMMANDE PUBLIQUE / AFFAIRES JURIDIQUE / Programme 027 / Reprise des désordres de 4 logements de la Gendarmerie [1.1] : avenants aux marchés de travaux**

Le Conseil Municipal APPROUVE la modification du contrat en cours d'exécution du lot n°3 pour un montant de – 2 426.15 €HT, et du lot n°6 pour un montant de – 1 573.00 €HT,

**COMMANDE PUBLIQUE / AFFAIRES JURIDIQUE / Programme 040 / Etudes Révision du PLU : avenant au marché [1.1]**

Le Conseil Municipal APPROUVE la modification du contrat en cours d'exécution pour un montant de 5000.00 €HT.

**COMMANDE PUBLIQUE / AFFAIRES JURIDIQUE / Marché de fourniture et livraison de titres restaurant : autorisation de signature [1.1]**

Le Conseil Municipal APPROUVE l'entreprise suivante proposée par la commission MAPA :

Entreprise : NATIXIS / Montant : 63 000 € par an pour 3 ans

## **DOMAINE ET PATRIMOINE / Développement des services aux habitants : cession foncière Espace Jacques Cartier [8.5]**

Le Conseil Municipal :

- CONFIRME le projet de création d'une surface commerciale à vocation alimentaire d'une surface de vente de 1400 m<sup>2</sup> environ en entrée de ville nord Espace Jacques Cartier,
- APPROUVE la cession d'une surface d'environ 12 036 mètres carrés, représentant les zones n°1 et n°4 du plan annexé pour l'implantation d'une surface commerciale à vocation alimentaire d'enseigne LIDL, à l'entreprise EURIVIM ou tout autre personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner mais dans ce cas elle restera solidairement obligée au paiement du prix et de toutes les charges et conditions stipulées à l'acte sans exception ni réserve,
- FIXE le prix de vente à 35.00 €HT le mètre carré considérant notamment sa situation privilégiée en centralité,
- PRECISE que, conformément à l'article 268 du code général des impôts, les livraisons de terrains à bâtir sont soumises à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur le prix total lorsque le terrain cédé avait ouvert droit à déduction lors de son acquisition et ne sont taxées que sur la seule marge dans le cas contraire, le régime de Taxe sur la Valeur Ajoutée sera celui dite de la TVA à la marge,
- PRECISE que l'ensemble des frais de notaire, de négociation, de géomètre, etc... sont à la charge du bénéficiaire,
- RAPPELLE les principales conditions que le bénéficiaire, ou son substitué, devra respecter.

## **DOMAINE ET PATRIMOINE / Dénomination de lieux [3.5]**

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE, décide d'APPROUVER la nouvelle dénomination « **Parking HERNANI** » du parking dit de l'avenue de la Gare.

## **DOMAINE ET PATRIMOINE / Mise à disposition de locaux [3.5]**

Le Conseil Municipal APPROUVE la mise à disposition gratuite d'une surface supplémentaire de 130 m<sup>2</sup> (surface totale d'environ 310 m<sup>2</sup>) située rue des Chênes à l'association Familles Rurales pour l'organisation du centre de loisirs municipal,

## **DOMAINE ET PATRIMOINE / Mise à disposition de terrain [3.5]**

Le Conseil Municipal APPROUVE la mise à disposition temporaire et gratuite du terrain municipal situé au 9 rue de Rennes au Crédit Agricole et APPROUVE les modalités de la convention de mise à disposition telle que présentée.

## **ENFANCE – JEUNESSE / Contrat Enfance Jeunesse 2018 – 2021 [8.2]**

Le Conseil Municipal PREND ACTE du projet de Contrat Enfance Jeunesse 2018 – 2021.

## **URBANISME / Révision du Plan Local d'Urbanisme : mise à jour de l'inventaire des zones humides [2.1]**

Le Conseil Municipal APPROUVE la mise à jour de l'inventaire des zones humides telle qu'annexée et qui sera intégrée à la révision du Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours.

## **URBANISME / Convention de servitude / Rue de Dinan / parcelles n°ZH22**

Le Conseil Municipal APPROUVE l'établissement de cette servitude sur la parcelle ZH22.

## **POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE / Intérêt communautaire : information [9.1]**

Le Conseil Municipal :

- SOUHAITE qu'une différenciation soit faite, en termes de seuil de surface rendant obligatoire l'avis communautaire pour l'application du point n°V, entre les différentes strates des communes classées par niveau de service.
- PROPOSE que pour les communes identifiées "Pôle commercial de bassin de vie" le seuil d'intervention de la communauté pour avis soit fixé à 1 000 m<sup>2</sup>
- CHARGE le Maire de l'exécution de la présente décision et de sa diffusion à la communauté de communes au titre de la participation au débat sur la définition de l'intérêt communautaire